



Retraite et majoration par enfant

Par **Mamie_old**, le **10/07/2007** à **22:49**

Bonjour,rnrnJ'ai travaillé pendant 5 ans à temps plein puis j'ai démissionné pour élever mes 2 enfants et m'occuper de ceux de mon mari (veuf d'un précédent mariage) qui lors de notre union étaient âgés respectivement de 14,16 et 18 ans.rnrnJe sais que j'aurai droit à une majoration pour chacun de mes enfants mais pour les trois autres enfants qu'en sera-t-il ?rnrnJe vous remercie de me lire.rnrnUne mamie qui prépare sa retraite.

Par **ly31**, le **26/08/2007** à **11:13**

Bonjour,rnrnJe ne sais pas si les enfants de votre mari, peuvent vous apporter un quelconque avantage concernant votre retraiternrnCependant, je vous conseille de prendre rendez vous, ou de téléphoner dans le C.I.C.A.S. de votre département, afin d'obtenir de plus amples renseignements.rnrnJe vous souhaite une bonne journée.rnrnly31